



PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR

13 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 5 février 2025

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. DEDIES Daniel ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M ARAGOU Christian

SIAH Fresquel : M. DEMANGEOT François ; M. AZAIS DE VERGERON Gilles ; Mme VIEU Brigitte ;

SM Aude Centre : M. MÉNASSI Eric ; M. BARTHES Jean Pierre, M. RESPLANDY Patrick

SB Orbieu Jourres : Mme RIVIERE Marilyse

SM du Delta de l'Aude : M. BELART Xavier

SB de la Berre et du Rieu : M. JAMMES Michel ; M. CASATO Didier

SIAH Corbières Maritimes : M. FAURAN Jean Paul ; Mme BOYER CORCUFF Marie Laure ; M. DEVIC Bernard

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. GINIES Alain représenté par Mme CHALAVOUX Joëlle

SIAH Fresquel : M. VERGE Jean Luc représenté par M. FAU Philippe ;

SM Aude Centre : M. MAGRO Christian représenté par Mme SIRE Bernadette

Invités :

Mme VAUJANY Aline, déléguée suppléante SMAC

M. DIMON Jacques, délégué suppléant SIAH Fresquel

M. LEGUEVAQUES Bernard, délégué suppléant SIAH Fresquel

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services du SMMAR

Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice du service Ressources et Moyens du SMMAR

Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice du service GEMAPI Aude et Affluents du SMMAR

M. CLUZEL Philippe, Directeur du Service Stratégie et Ressource en Eau du SMMAR

M. DEFROIDMONT Jérôme, Directeur adjoint du service GEMAPI Aude et Affluents du SIMMAR
M. BALUFIN Etienne, animateur SAGE Aude, SAGE Basse Vallée de l'Aude
M. PECH Thibaut, Chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre
M. FERRADOU Xavier, animateur SAGE HVA et Fresquel
M. ZAMBUTO Maxime, Technicien Ouvrages
M. GALINIE Baptiste, Chef de projet GEMAPI secteur HVA
M. CANSINO Claude, Chargé de mission métrologie et anticipation de crises
M. TRIADOU Laurent, Directeur du SMDA
Mme DURIF Laurie, Responsable Administrative et financière SMDA
Mme PICOT Marion, Technicienne hydraulique Service Eau - Unité Hydraulique et GEMAPI CD11
M. MOURET David, Chef de service Eau du CD11
M. GERARD Eric, Trésorier, payeur départemental

 **Excusés :**

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11
M. BARO Hervé, conseiller départemental
M. GINIES Alain, conseiller départemental
M. IZARD Alain délégué titulaire du SB de la Berre et du Rieu
M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA
M. HERNANDEZ André, délégué titulaire et Président du SB Orbieu Jourres
M. COSTE Alain, délégué titulaire SB Orbieu Jourres
M. TEXIER Bruno, délégué titulaire du SB de la Berre et du Rieu
M. VERGE Jean Luc, délégué titulaire SIAH Fresquel
M. MAGRO Christian, délégué titulaire et Président du SMAC
M. BARDIES Pierre, délégué titulaire et Président du SMAH HVA
M. GUICHOU Jean Régis, délégué titulaire du SMAH HVA
M. CARALP Alain, délégué titulaire SMDA
M. POLARD Pierre, délégué titulaire SMDA

La séance du Comité Syndical est ouverte à 14h35.

Le Président procède à l'appel, soit 18 délégués présents ou représentés sur 32.

Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Jean Paul FAURAN a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

M. le Président remercie le Payeur Départemental, Eric Gérard, pour sa présence à ce comité ainsi que M David MOURET, chef de service Eau du CD11, les Présidents et les élus.

Il rappelle que les orientations budgétaires sont un moment important dans la vie d'une structure.

Il rappelle l'importance d'être à la hauteur de nos engagements vis-à-vis des citoyens, dans l'intérêt général et avec courage.

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 décembre 2024

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 17 décembre 2024, transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

2. . Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

M. le Président laisse la parole à Mme Isabelle MARTINEZ qui présente les Orientations Budgétaires 2025 du SMMAR.

PPT des orientations budgétaires annexé à ce rapport.

Mme Boyer demande pourquoi la problématique des aléas littoraux n'apparaît pas dans les orientations budgétaires

M le Directeur rappelle qu'une étude est menée depuis déjà 3 ans par le SMDA pour le compte des 3 syndicats littoraux.

Mme Boyer trouve que le délai est long.

M le Président rappelle que cette thématique est complexe à appréhender dans son ensemble.

Il rappelle que certains délais son incompressibles et donne l'exemple des travaux de protection des inondations sur la commune de Trebes qui devraient commencer en juillet 2025, alors que la crue a eu lieux en octobre 2018.

M le Directeur précise qu'il a fallu analyser juridiquement la situation pour bien comprendre qui était compétent en matière d'érosion et de submersion.

L'étude devrait être terminée dans le courant de l'année 2025.

Concernant la partie des recettes :

Mme Sire, précise que l'augmentation de la CLE de financement impacte le SMAC à hauteur de 30 000 €.

M le Président rétablie la situation en précisant que la taxe GEMAPI est prélevé par les EPCI.

Il met l'accent sur le fait qu'en 2025 le SMMAR sera maitre d'ouvrage d'actions qui initialement auraient dues être portées par le SMAC.

M. le Directeur explique que nous sommes à mi-parcours du PAPI 3 et qu'il y a des opérations en 2025.

M. le Directeur insiste sur le fait que ces montants sont décorrélés de la part du fleuve Aude.

M. Belart précise que le SMDA a déjà finalisé ses orientations budgétaires et s'étonne de ne pas avoir été mis au courant plus tôt.

M le Président répond que la tendance s'affirmait depuis quelques temps et que cela a été renforcé par des augmentations comme celle de la CNRACL le 30 janvier 2025. Il faut donc s'adapter à tout imprévu.

M le Président propose de mettre en place un groupe de travail avec les EPCI afin de mieux les informer tout au long de l'année des actions du SMMAR et de ses syndicats de rivières adhérents. Cela permettra de discuter avec eux, dès Toussaint, des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Mme Sire demande si en 2026 il y aura une augmentation liée à la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude pour les syndicats.

M. le Directeur répond qu'il y aura 2 budgets : le budget général et le budget annexe lié au fleuve Aude où seules les EPCI prendront part.

M. Boyer Corcuff se demande l'état attribue toujours 300 000 euros pour le fleuve.

M le Président répond que ce montant est effectivement celui prévu par l'Etat pour assurer le libre écoulement du fleuve, ce qui est de la compétence de l'Etat.

M. Belart demande pourquoi la participation du Département de l'Aude n'augmente pas.

M Dedies rappelle les difficultés financières rencontrées par les départements en général.

Et informe que l'Etat a demandé aux Départements de se recentrer sur les compétences obligatoires afin de boucler leur budget. Il précise que le Département de l'Aude n'a pas souhaité cela.

M Mouret, chef du service Eau (Direction du développement, de l'environnement et des territoires) au Département de l'Aude précise qu'en parallèle le Département apporte une aide de 75 000€ en investissement et participe au programme d'actions.

Il met en avant que le SMMAR est un véritable allié et qu'il existe une volonté politique forte de soutenir le SMMAR EPTB Aude.

M le Président précise que la moyenne de la taxe GEMAPI sur le bassin versant est de 12€ et que le maximum est 40€.

Mme Boyer met en avant l'absence d'équité depuis la suppression de la taxe d'habitation.

L'assemblée prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ainsi que l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ;

L'assemblée approuve à l'unanimité le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

3. Approbation du renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Le Président rappelle à l'assemblée que la présente convention a pour objet de déterminer les missions que le service de médecine professionnelle et préventive du CDG11 assurera au profit la structure adhérente.

Les missions du service de médecine professionnelle et préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions statutaires relatives à la santé au travail, à destination de l'ensemble des agents de la structure adhérente et ce, quel que soit leur statut (agents de droit public et agents de droit privé).

La structure adhérente bénéficiera des missions assurées par le service de médecine professionnelle et préventive du CDG11 conformément à l'article L. 452-47 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues dans les articles cités dans la convention.

Le Comité ouï l'exposé et autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

4. Information concernant un avenant sur un marché

MP21-SMMAR-04 : **programme de sensibilisation du jeune public à la GEMAPI sur le bassin versant de l'Aude.**

Rappel des caractéristique du marché :

Lieu de prestation du service : bassin versant de l'Aude.

Objectif : Sensibilisation du jeune public à la GEMAPI sur le bassin versant de l'Aude.

Type de marché : Services

Montants initiaux sur 4 années scolaire : Lot 1 : 85 200 € TTC Lot2 : 71 000 € TTC

Délai d'exécution prévu : 4 ans à compter de juillet 2021

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

Attribution des marchés :

- Lot 1 AUDE CLAIRE pour un montant de 85 200 € TTC
- Lot 2 ETANG D'ART en groupement avec c'est ma Nature pour un montant de 71 000 € TTC

Modalités de l'avenant :

En 2024, le SMMAR EPTB Aude a approuvé son Projet d'administration.

A la suite de cette approbation, il a été décidé de définir une nouvelle stratégie de communication au cours de l'année 2025 pour les 4 prochaines années.

Il est proposé de prendre en compte les orientations de la nouvelle stratégie de communication avant de relancer une consultation répondant aux nouveaux besoins.

Dans un souci de continuité des animations, il est proposé de prolonger d'un an le marché actuel soit une fin au 30 juin 2026.

Incidence financière des avenants :

Le lot 1 est augmenté de 20 000 € TTC soit un nouveau montant de 105 200 TTC

Le lot 2 est augmenté de 20 000 € TTC soit un nouveau montant de 91 000 € TTC

5. Approbation de la convention de la mise en place de stations pluviométriques à Alzonne

Le Président rappelle que le SMMAR EPTB Aude intègre dans son outil de suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et ses affluents, le maximum d'informations issues des outils de mesures gérés par les différents partenaires (État, Collectivités Locales, EDF, ASA, etc.), mais également ses propres stations de mesures.

Ces données sont utilisées pour connaître en quasi-temps réel le comportement hydrologique des principales rivières. Ces informations sont une aide à la décision auprès des différents acteurs de la gestion de crise (Sécurité civile, DDTM, SMMAR, Collectivités territoriales, ASA, etc.)

Les stations du SMMAR EPTB Aude sont installées sur le domaine public ou privé, par convention.

La station concernée est située sur la commune d'Alzonne, Domaine de la Raissague, pont de Vernassonne.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix autorise le Président à signer toutes conventions « autorisant l'accès et l'occupation de parcelles strictement nécessaire à l'exploitation des équipements de mesures et de définir les modalités de partenariat et d'engagement réciproques entre les parties »

Mme Vieux remercie M. Claude Cansino, chargé de mission métrologie et anticipation de crise au SMMAR, pour son professionnalisme et son implication sur la pose de ces stations.

6. Approbation générale des conventions de la mise en place des stations pluviométriques et hydrométriques

Le Président rappelle que le SMMAR EPTB Aude intègre dans son outil de suivi hydrologique de la vallée de l'Aude et ses affluents, le maximum d'informations issues des outils de mesures gérés par les différents partenaires (État, Collectivités Locales, EDF, ASA, etc.), mais également ses propres stations de mesures.

Ces données sont utilisées pour connaître en quasi-temps réel le comportement hydrologique des principales rivières. Ces informations sont une aide à la décision auprès des différents acteurs de la gestion de crise (Sécurité civile, DDTM, SMMAR, Collectivités territoriales, ASA, etc.)

Les stations du SMMAR EPTB Aude sont installées sur le domaine public ou privé, par convention.

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser, de façon générale, à signer les conventions pour la pose des futures stations pluviométriques et hydrométrique, autorisant l'accès et l'occupation de parcelles strictement nécessaire à l'exploitation des équipements de mesures et de définir les modalités de partenariat et d'engagement réciproques entre les parties.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Les conventions signées seront reportées à l'ordre du jour des prochains comités syndicaux pour information.

7. Questions diverses

M. le Président présente M. Christophe VERGONZANE, nouvel agent SMMAR, chef de projet Prévention des Inondations sur le secteur Est Audois et lui souhaite la bienvenue.

Dates à retenir : comité syndical du 11 mars 2025, vote du Budget 2025.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h50.

M. Jean Paul Fauran
Président du
SIAH Corbières Maritimes

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR